

## Saga de La Coquette

## Les politiques morgiens s'écharpent sur l'affaire de la buvette estivale

**Le «Buvettegate» a animé les discussions de la séance du Conseil communal. Plusieurs élus ont attaqué la décision de la Municipalité.**

Raphaël Cand

C'est «le» sujet qui est sur toutes les lèvres à Morges: le «Buvettegate». On en débat même en dehors des frontières de la ville et du canton. Sans surprise, il était donc au menu des discussions de la séance du Conseil communal, mercredi soir.

Pour ceux qui n'auraient pas entendu parler de cette affaire, la Municipalité morgienne a décidé début février de ne pas réattribuer l'exploitation d'une buvette estivale dans le parc de l'Indépendance à l'association La Coquette. L'Exécutif a préféré un projet concurrent, celui de La Crique. Ce qui a fait énormément jaser, notamment car ceux que l'on nomme les «Coquets» avaient créé de toutes pièces ce concept à succès mêlant culture, musique et restauration locale.

Mercredi, la décision de l'Exécutif a été attaquée par plusieurs élus. À commencer par le POP Jean-Bernard Thüler: «La Coquette a su se débrouiller pour nous offrir sur fond musical délicat cette diversité que nous avions plaisir à partager devant les tulipes avec nos enfants, nos amis et nos parents, autour d'une mousse rafraîchissante, le temps d'un coucher de soleil flamboyant. Nous ne souhaitons rien de plus que cet instant suspendu dans le temps d'un été. Cette mise à mort, on la doit aux sept personnes fraîchement élues qui vous font face, qui ont voulu [...] marquer de leur empreinte le soutien à des commer-



La Coquette a été fort appréciée des Morgiens durant quatre saisons. FLORIAN CELLA

«Nous ne souhaitons rien de plus que cet instant suspendu dans le temps d'un été.»

Jean-Bernard Thüler, conseiller communal (POP)

«Morges [...] a tout à fait la capacité d'avoir plusieurs types d'emplacements.»

Camille Robert, conseillère communale (PS)

çants grincheux et jaloux. Mesdames et Messieurs les municipaux, vous imprimez votre début de législature d'une signature sombre, déchirante et clivante.»

De nombreuses questions ont été adressées à l'Exécutif. Notamment concernant les critères d'évaluation qui ont permis de départager les candidats. «En quoi le projet de La Crique est-il plus inclusif que celui de La Coquette? En quoi favorise-t-il mieux la mixité intergénérationnelle et culturelle?» a demandé la conseillère communale socialiste Maria Grazia Velini.

La syndique Mélanie Wyss n'a pas souhaité apporter un éclairage détaillé sur le sujet, expliquant que le délai de recours n'était pas terminé et qu'elle ne pouvait dès lors pas encore s'exprimer sur la procédure.

**La Coquette fait recours en justice**

Jeudi matin, nous apprenions justement que l'association La Coquette venait de déposer un re-

cours contre la décision municipale à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Avec pour conséquence de bloquer le processus de mise à l'enquête du projet de La Crique. «Nous allons faire une demande de levée de cet effet suspensif»,

précise le secrétaire municipal Giancarlo Stella.

Le débat a également été nourri par l'éventuelle création de deux buvettes à Morges. «Des réflexions sont en cours, a assuré la syndique. Nous avons déjà reçu des sollicitations en ce sens, notamment à propos du site de la Blancherie.»

La socialiste Camille Robert a finalement déposé une résolution, acceptée par l'organe délibérant, invitant la Municipalité à «entreprendre toute démarche utile permettant l'exploitation de plusieurs buvettes associatives sur le territoire de la commune à des fins d'animations culturelles».

«Morges, avec ses 17'000 habitants et sa situation idéale qui longe les bords du lac, a tout à fait la capacité d'avoir plusieurs types d'emplacements, a estimé Camille Robert. Ce serait une bonne chose pour notre ville et son rayonnement économique, social et culturel.»

**«Ampleur disproportionnée»**

Les membres du Conseil communal ne partagent cependant pas tous le même avis sur cette polémique. Le président du PLR Richard Bouvier trouve par exemple

que «l'affaire prend une ampleur disproportionnée». «La Municipalité ne ferme rien, n'interdit rien. C'est juste le gérant d'une buvette estivale qui change. On ne sait pas encore si ce sera mieux ou moins bien. Le propre d'un appel à projets est d'avoir des règles précises, un gagnant et des perdants. L'équipe de La Coquette a fait un très bon travail, je comprends que ses membres soient déçus. Mais il faut savoir accepter le verdict, arrêter ces discussions et laisser sa chance à La Crique.»

**Une part importante de la population «silencieuse»**

Sa collègue de parti Floriane Wyss a quant à elle évoqué une part importante de la population «silencieuse», qui «souhaite surtout se retrouver dans ce cadre idyllique pour échanger devant un bon verre de chasselas de notre région et simplement profiter de l'instant présent, quel que soit l'exploitant».

«Un recours pourrait d'ailleurs mettre en péril l'installation d'une buvette cet été et tout le monde serait perdant, a poursuivi la vice-présidente du PLR. Tout ce que veulent les personnes plus discrètes est de ne pas être punies et prises en otage.»

## Le Tribunal fédéral donne son feu vert aux éoliennes de Lausanne

**Transition énergétique**  
Eoljorat Sud devient le 3<sup>e</sup> projet éolien vaudois à être accepté par la Cour fédérale. Il pourrait tourner, espère la Ville, en 2026.

Les verdicts positifs se suivent pour les éoliennes vaudoises. Eoljorat Sud, lancé par Lausanne en 2008, vient d'être accepté par le Tribunal fédéral, communiquée la Ville. Le verdict, qui n'est toutefois pas encore détaillé, a été reçu cette fin de semaine et déboute les opposants.

C'est une nouvelle victoire pour la planification éolienne. Elle suit l'arrêt positif rendu aux hélices de Sainte-Croix, en construction, puis celles de Sur Grati. Eoljorat faisait toutefois figure de projet peu problématique selon les détracteurs des aérogénérateurs: aucune organisation non gouvernementale n'avait fait recours en juillet 2016. Au contraire de riverains et de la Commune de Cugy.

Outre l'impact paysager de ces huit éoliennes prévues entre Le

Chalet-à-Gobet, Froideville et Montpreveyres, les opposants avaient frappé un grand coup en 2018, en pleine procédure. Eoljorat Sud avait présenté une production trop optimiste (80 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 22'000 ménages), victime de modèles de calculs qui n'appliquaient pas une bonne pondération des données réelles.

À tel point que la Ville parle aujourd'hui, prudemment, d'une production «entre 55 et 70 GW/h» annuels. Moins qu'annoncé. Mais toujours assez pour être reconnu d'intérêt national au regard des critères fédéraux, avait tranché le Tribunal cantonal. Un seuil fixé à 20 GW/h. Mon-Repos n'y a visiblement rien trouvé à redire.

**Discussion avec les opposants**

«Cette décision est une validation sans appel, réagit le municipal lausannois Xavier Company. Mais nous allons continuer à discuter avec les opposants et les partenaires concernés dans la perspective de la mise à l'enquête et des réglages qu'il reste à affiner. Ces délais ont amené de nouvelles

personnes et il y a un travail d'information à reprendre.»

À la différence de Sainte-Croix, Eoljorat doit en effet formellement choisir ses éoliennes définitives, dans l'espoir de gagner en production, et les mettre à l'enquête. De nouveaux recours sont probables, laissant Lausanne évoquer une mise en service en 2026. Un calendrier «ambitieux» concède le municipal, qui espère que la volonté de la Confédération et de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga d'accélérer les procédures sera entendu.

**Relance pour Eoljorat Nord**

Quant au projet d'Eoljorat Nord, sous le coup d'un moratoire demandé par la Commune de Froideville, il compte bien en profiter. «Le projet était en suspens jusqu'à présent, car les Communes partenaires souhaitaient attendre la décision du Tribunal fédéral concernant Eoljorat Sud. Avec cette décision positive, Alpiq définira avec les Communes concernées les suites à donner», assure Guido Lichtensteiger, porte-parole d'Alpiq. **Erwan Le Bec**

PUBLICITÉ

24 heures | Partenaire média

TEXAS

30TH ANNIVERSARY OF  
SOUTHSIDE  
PLAYED IN ITS ENTIRETY PLUS THE HITS

LAUSANNE | VAUDOISE ARÉNA  
VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

TEXAS THE BAND

opuy

ip

ticketcorner+

lfm LA RADIO

WRS